



STONEHAM-ET-TEWKESBURY

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA JACQUES-CARTIER

AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, greffière adjointe, QUE :

Le conseil de la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury a adopté, le 19 janvier 2026, le *Règlement numéro 26-1103 modifiant le Règlement numéro 23-1038 instaurant un programme municipal complémentaire au programme AccèsLogis Québec de la Société d'habitation du Québec.*

Ce règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Les intéressés pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau de la Municipalité au 325, chemin du Hibou, Stoneham-et-Tewkesbury, aux heures normales de bureau, ainsi que sur le site internet de la Municipalité, au www.villestoneham.com.

DONNÉ À STONEHAM-ET-TEWKESBURY, CE 26^e JOUR DU MOIS DE JANVIER
DEUX MILLE VINGT-SIX.

La greffière adjointe,

M^e Anaïs Descoteaux